

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021 à 18h30

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Thierry LOPEZ, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien PUJOL, Olivier MONROS, Julien RIBES, Solène PELLE.

Procurations : Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie CHOLLET.

Secrétaire de séance : Mme Laure GIMENO

Le quorum est atteint avec 22 présents + 1 procuration.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 8 Février 2021 qui est adopté à l'unanimité des présents + 1 procuration.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance qui est adopté à l'unanimité des présents + 1 procuration.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS DU MAIRE

N° AD-2021-02-08-04 du 8 Février 2021 autorisant la signature des devis d'extension de réseau et de raccordement de l'aire de lavage proposé par ENEDIS pour un montant HT de 42 376.65 €.

N° AD-2021-02-12-05 du 12 Février 2021 Approuvant et autorisant la signature de la proposition de l'entreprise ALBERT Bastien pour un montant HT de 4 900 € pour le lot 04 – Espaces Verts – du marché d'aménagement des abords du château.

N° AD-2021-02-17-06 du 17 Février 2021 Approuvant et autorisant la signature de la proposition de la Société VIP Climatisation pour le marché de maintenance de la climatisation des bâtiments communaux pour un montant annuel de 1 619.00 € HT.

N° AD-2021-02-17-07 du 17 Février 2021 Approuvant et autorisant la signature de la proposition de la Société ABSYS Informatique pour la fourniture de deux écrans interactifs numériques pour un montant de 5 282.00 € HT

N° AD-2021-02-17-08 du 17 Février 2021 Approuvant et autorisant la signature de la proposition de la Société ABSYS Informatique pour le renouvellement du matériel informatique de l'Hôtel de ville pour un montant de 10 544.05 € HT.

DELIBERATIONS

I – PCS – Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde : D-2021-03-08-01

Monsieur le Maire rappelle que la commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde qui a été mis à jour en juin 2019. Ce document permet de prévoir et d'organiser les actions communales en cas de crise.

Différents postes d'intervention sont organisés pour gérer les différentes actions à mettre en place :

- Poste de commandement : Liens téléphoniques (en Mairie) pour les services préfectoraux, les services de secours, les administrés sinistrés, les intervenants sur le terrain.
- Interventions sur le terrain : Actions sur le terrain en fonction du type de crise (inondation, tempête, incendie, matière dangereuse...) auprès des personnes, animaux et sur les biens. (Voir fiche)
- Organisation de cellules d'hébergement : Intendance de cellules d'accueils pour les populations sinistrées (restauration, couchage...) (Voir fiche)

Monsieur le Maire présente la proposition d'affectation de chaque conseiller municipal dans une cellule du PCS en fonction de sa connaissance du terrain et de ses compétences.

Vote : Pour à l'unanimité des présents + 1 procuration.

II – Subvention façades:

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention d'un montant de 50 % du montant TTC des travaux de réfection de façade entrant dans le périmètre défini par la Communauté de communes « La Domitienne » et la Commune correspondant au « bourg du centre ancien » de la commune dans la limite maximale de 1 500 €. (Secteur majoré).

a) Le Boulevard : D-2021-03-08-02a

Il présente la demande de M. Benoît VIDAL, Le Boulevard - Montant de la subvention : 1 500 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 1 procuration, décide d'octroyer la subvention façade sus indiquée et dit que la somme sera prélevée au C/20422 – réfection façades du BP 2021 ou suivant.

b) 11 Rue de l'Hôtel de Ville : D-2021-03-08-02b

Il présente la demande de M. André SARRION, 11 Rue de l'Hôtel de Ville
Montant de la subvention : 1 500 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 1 procuration, décide d'octroyer la subvention façade sus indiquée et dit que la somme sera prélevée au C/20422 – réfection façades du BP 2021 ou suivant.

III – Exclusion du Droit de Préemption Lotissement Le Cercle : D-2021-03-08-03

Monsieur le Maire informe le conseil que selon l'article L.211-1 du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal des communes dotées d'un PLU approuvé, peut décider de supprimer le droit de préemption sur tout ou partie de zones considérées. Il peut le rétablir ultérieurement dans les mêmes conditions. Ainsi lorsqu'un lotissement est créé, la commune peut exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la cession de terrains par l'aménageur du lotissement. Dans ce cas, la délibération est valable cinq ans à compter du jour où la délibération est exécutoire.

Aussi, afin de faciliter les procédures de vente, il est proposé d'exclure du périmètre du droit de préemption urbain le Lotissement Le Cercle »

Considérant que la commercialisation des terrains du Lotissement Le Cercle a débuté, que les premiers compromis sont en cours de signature et que les premières déclarations d'intention d'aliéner vont être transmises en Mairie,

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 1 procuration, décide d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain, pendant une durée de cinq ans, les cessions de terrains par l'aménageur SNC Le Cercle, représentée par M. ANGELOTTI Louis Pierre, pour la zone d'urbanisation du Lotissement Le Cercle, autorisé par Permis d'aménager n° 34135Z0004 accordé le 3 Mars 2020 et dit que la présente délibération sera transmise :

- A l'aménageur,
- Au Directeur Départemental des Services Fiscaux,
- Au Conseil Supérieur du Notariat,
- A la Chambre Départementale des Notaires,
- Au barreau constitué près du Tribunal de Grande Instance de Montpellier,
- Au greffe du Tribunal de Grande Instance de Montpellier.

IV – Demande d'estimation parcelle D n°3216 : D-2021-03-08-04

Monsieur le Maire rappelle la volonté de procéder à la vente de la parcelle D n°3216 de 722 m² située à l'angle de la Rue des Planels et de l'Impasse des Cigalous.

Il s'agit d'un ancien bassin de rétention qui n'a plus d'utilité depuis que la commune a créé le réseau pluvial de ce secteur.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 1 procuration, approuve le principe de vendre la parcelle D n°3216 et autorise Monsieur le Maire à demander l'estimation de la parcelle D n° 3216 de 722 m², aux services de France Domaine.

V – Conventions passage réseaux BRL sur chemins de service :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une proposition de conventions de passage d'un réseau d'arrosage BRL sur des chemins de service communaux pour alimenter en eau brute les parcelles de M. ASSBAÏ AZARZARI et de Mme Suzanne POCURUL

a) Parcelles C 3129 et 2240 appartenant à M. Assbaï Azarzari : D-2021-03-08-05a

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une proposition de convention de passage d'un réseau d'arrosage BRL sur le chemin n°44 (ancien chemin de Lespignan-Vendres) de la parcelle C 1508 à la parcelle C 2262 pour desservir les parcelles C 3129 et C2240 appartenant à M. ASSBAÏ AZARZARI, à titre gracieux et durée indéterminée.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 1 procuration, approuve les termes de la convention ci-dessus présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer avec M. ASSBAÏ AZARZARI.

b) Parcelle A 158 appartenant à Mme Suzanne POCURUL : D-2021-03-08-05b

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une proposition de convention de passage d'un réseau d'arrosage BRL en traversée du chemin n°9 (St Aubin) à hauteur de la parcelle A 163 pour desservir la parcelle A 158 appartenant à Mme Suzanne VILLA épouse POCURUL, à titre gracieux et durée indéterminée.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 1 procuration, approuve les termes de la convention ci-dessus présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer avec Mme Suzanne VILLA épouse POCURUL.

QUESTIONS DIVERSES

- **Monsieur le Maire informe :**
 - ❖ **Mise en compatibilité du PLU pour un projet de création de parc photovoltaïque actuellement en cours sur la commune :** Suite à l'avis défavorable du SCOT du Biterrois qui, considérant son règlement en cours de vigueur, ne peut pas donner un avis favorable au projet. Ce règlement est actuellement en cours de modification et dès son approbation, prévue pour la fin 2021, permettra la réalisation du parc projeté. La modification du PLU pour mise en compatibilité pour le projet photovoltaïque est donc suspendue jusqu'à la fin de l'année 2021.
 - ❖ **Modification n°1 du PLU pour modification de l'espace des Buissonnets en zone U en vue de permettre la réalisation d'un complexe médical, para médical et pharmaceutique :** en cours d'enquête publique qui se termine le Jeudi 11 Mars 2021 (permanence du commissaire enquêteur le 11/03/2021 de 15 à 18h.) Le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois à l'issue de l'enquête publique pour rendre son avis qui sera ensuite approuvé en séance de conseil municipal.
 - ❖ **Elections Départementales et Régionales :** Les scrutins des 1^{er} et 2^{ème} tours des élections simultanées départementales et régionales sont prévus les Dimanche 13 et 20 juin 2021. Un aménagement particulier des bureaux de vote qui devront disposer de tout le matériel de vote (tables de décharge, isolements, urnes et listes de contrôle et d'émargement) en double, est à prévoir et demandera le double d'assesseurs en présence. Il est donc demandé à chaque membre du CM de prévoir des créneaux horaires de participation aux opérations de vote de la journée et de dépouillement.
 - ❖ **Consultation Citoyenne** des Lespignanais (à partir des listes électorales) sur l'implantation d'une surface commerciale de – de 1 000 m² Rte de Fleury (ancienne cave coopérative) jusqu'au 12 mars 2021. L'ouverture des enveloppes, en présence des représentants de l'Association des commerçants aura lieu le lundi 15 mars 2021 à 14h00 en Mairie.
 - ❖ **Formation CFMEL** le vendredi 12 mars de 9h à 12h à Montagnac « Loi des Finances 2021 ».
- **Mme Béatrice RIERA** Demande des informations concernant l'évolution du Bureau de Poste de Lespignan et précise que le poste de facteur de M. Christophe MARTIN va être remplacé par un poste de « facteur-guichetier » (bureau de poste ouvert le matin et tournée de distribution de courrier l'après midi), sans remplacement au niveau du guichet pendant les absences de l'agent (congrés...). Monsieur le Maire informe avoir rendez-vous avec les représentants de la CGT à ce sujet le vendredi 12 mars 2021 après midi.

- **M. Yann RAMIREZ :**
 - ❖ rappelle que le prochain Petit Lespi est en cours de rédaction et demande à chaque membre de lui remettre les éventuels articles à insérer le plus rapidement possible.
 - ❖ Informe que certains résidents de la Rue du Marché se plaignent des stationnements de véhicules devant leur garage.
- **Mme Géraldine ESCANDE** informe que la prochaine commission du CCAS du 25 mars 2021 va réfléchir à un report du Goûter des aînés du mois de Mars 2021 qui a été annulé du fait des restrictions imposées par la crise sanitaire.
- **M. Bernard GUERRERE** informe que la prochaine Commission Travaux se réunira le Jeudi 11 Mars 2021 à 18h30 en Mairie.
- **Mme Myriam AGUILA** informe avoir pris rendez-vous le jeudi 11 Mars 2021 à 16h00 à la CC La Domitienne pour s'informer des différentes mesures liées aux questions d'économie d'énergie dans le cadre du PCAET et propose aux membres de l'assemblée intéressés de l'accompagner.
- **M. Didier MONTIER :**
 - ❖ Signale un véhicule mal garé à l'angle de la rue du Puech et du Prunier qui rend l'intersection très dangereuse.
 - ❖ Sera absent la semaine du 15 au 20 mars 2021.
- **Mme Marie CHOLLET** signale que le dégagement à l'entrée de la Grand rue côté Place Jean Povéda et la rue du Donjon sont sales.
- **M. Thierry PUJOL** signale un problème de remontée d'eaux pluviales du ruisseau chez un riverain de la Rte de Colombiers à hauteur du « dos d'âne ».
M. Bernard GUERRERE, Adjoint chargé des travaux, se charge de cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.